



nogent_{surmarne}

**Mesdames, Messieurs les
Présidents d'associations**

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES

Nogent-sur-Marne, le 27 mai 2014

N/Réf : DRH/SC

Objet Rythmes scolaires

Affaire suivie par Sandrine CARRIERE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des débats qui se déroulent depuis de nombreux mois sur la question des rythmes scolaires, il ne vous a pas échappé que bien que nous ne souhaitons pas faire travailler les élèves nogentais le mercredi matin, l'organisation des horaires relève de l'Education nationale qui nous impose, dans les deux décrets des Ministres, la semaine de quatre jours et demi.

Nous avons depuis l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des familles concernées, en mai 2013, mis en œuvre une concertation avec l'Education nationale, les parents d'élèves et les directeurs d'école.

A l'issue de cette concertation un scénario avait été retenu qui permettait de maintenir la qualité d'accueil périscolaire déjà mise en œuvre à Nogent depuis de nombreuses années, et réduisait la présence des enfants le mercredi à 2 heures. Cette nouvelle organisation du temps scolaire vous avait été présentée le 16 janvier dernier lors d'une réunion en mairie.

Néanmoins, du fait notamment de la non obligation pour les établissements privés sous contrat de mettre en place cette réforme et de l'absence de pérennité du fonds d'amorçage au-delà de deux ans, nous avons sollicité une dérogation auprès de l'Education nationale afin de ne pas la mettre en place.

J'ai, par ailleurs, fait partie des élus du Val-de-Marne qui, quelle que soit leur couleur politique, ont décidé de ne pas mettre en place cette réforme à la rentrée 2013 et d'engager des négociations avec l'Education nationale et le Premier Ministre pour obtenir une compensation intégrale et permanente des charges de l'Etat transférées aux communes dans le cadre de ce projet et l'ouverture d'une réelle concertation avec les collectivités.

Finalement, le nouveau décret du 7 mai 2014 impose la mise en place de la semaine de 4 jours et demi à la rentrée prochaine.

Aussi, je vous informe qu'à compter du 2 septembre prochain, le scénario validé en janvier dernier, avec l'inspecteur de l'Education nationale et les directeurs d'école sera effectif.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
Hôtel de Ville | Place Roland Nungesser | 94130 Nogent-sur-Marne
www.ville-nogentsurmarne.fr | Tél. : 01 43 24 62 00 | Fax : 01 43 24 33 91



Vous trouverez, annexé au présent courrier, l'organisation du temps scolaire qui sera désormais appliquée au sein de la commune.

Concernant les activités périscolaires, la nouvelle organisation mise en œuvre ne modifiera pas ce qui est actuellement proposé par la ville. Perdurèrent les ateliers proposés en élémentaire durant la pause méridienne, les ateliers du soir ainsi que l'accueil en maternelle.

A noter que nous avons fait une proposition alternative à l'Education nationale, fixant la fin des cours le mercredi matin à 10h30 afin de vous laisser la possibilité de proposer des activités le mercredi matin à compter de 11h et de minimiser ainsi l'impact de cette réforme sur vos actions. Je vous ferai part de la réponse qui nous sera donnée dès réception de celle-ci.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jacques J.P.MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val de Marne

